

LEVEE DES SCHELLÉS SUR LE BRIGANTIN
LE JOYBERT, 14 OCTOBRE 1704

L'an mil sept cent quatre le quatorzième jour d'octobre avant midy sur la requeste à nous présentée par les sieurs Jean Leger de la Grange capitaine commandant le navire le PIMBREC GALLAY pris sur les Anglais, Claude Poperet et Antoine de la Garde marchand en cette ville armateurs tant pour eux que pour leurs associés en l'armement par eux fait nous Claude De Bermen Escuier seigneur de la Martinière conseiller du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siège de la prevosté et admirauté de Québec accompagné de Mr Joseph Prieur procureur du Roy commis et Florent de la Cetierre nostre commis greffier nous sommes transportez sur la greve du Cul de Sac de cette ville où est à présent le brigantin nommé le JOYBERT harmé pour la cource entreprise par les dts armateurs où estant et en présence de Me George Renard Duplessis, receveur de Monseigneur l'admiral nous avons procédé à la connaissance et levée des scellez par nous apposez le douziesme de ce mois à laquelle reconnaissance avons procédé ainsy qu'il en suit..

Nous avons entré en la chambre du dt brigantin et ensuite sur les trois panneaux qui sont au dt. brigantin et avons trouvé tous les dits scellez par nous apposez scains et entiers suivant notre procez verbal d'aposition d'iceux en date du dt. jour douziesme de ce mois lesquels nous avons levez et déchargé de la garde d'iceux Jean Congnet huissier que nous avons commis à lasd. garde. Ce fait et sur la requisition du dt. procureur du Roy commis et du d. sieur receveur de Mon dt. seigneur l'amiral de prandre le serment des dt. sieur de la Grange et autres officiers pour çavoir si effectivement les effaits contenus au dt. brigantin ont esté pris et pillés à terre